



Edition du 22/9/2011

Salon international du livre

Et c'est parti !

Yacine Idjer

Rendez-vous ■ La 16e édition du Salon international du livre d'Alger (Sila) a été officiellement inaugurée, hier, mercredi, au niveau de l'esplanade du complexe olympique Mohamed-Boudiaf.

L'inauguration a été faite par la ministre de la Culture, Khalida Toumi, et son homologue libanais, Gaby Layoune, dont le pays est l'invité d'honneur, il participe avec 70 maisons d'édition.

La ministre de la Culture a fait le tour des stands, en commençant par une halte devant l'espace réservé au Liban. Elle a évoqué la perspective de partenariat entre nos deux pays dans le domaine de la coédition. «La coopération entre l'Algérie et le Liban dans le domaine de la coédition est vivement souhaitée par les deux parties», a-t-elle dit. Elle a, ensuite, en parcourant les différents stands, mis l'accent sur «la nécessité de placer le salon sous le signe de la promotion du livre scientifique et technique». Et de souligner : «La communauté estudiantine et lycéenne continue à être confrontée à un problème de documentation et de ressources bibliographiques de bonne facture scientifique.»

Notons que pour la présente édition du salon, la priorité a été donnée, selon les organisateurs, aux livres scientifiques et techniques qui intéressent la population estudiantine.

Il est question d'encourager le livre scientifique, technique et de littérature et d'insister sur la présence de ce genre de manuels afin de répondre à la forte demande des jeunes Algériens.

Plus tard, et après avoir terminé de sillonner le salon, Khalida Toumi et son homologue libanais, Gaby Layoune, ont animé une conférence dans laquelle ils sont revenus sur le projet de coopération dans le secteur de la coédition. C'est ainsi que le ministre libanais de la Culture a annoncé que son pays est favorable à toute coopération avec l'Algérie dans le domaine de l'édition du livre.

«Le Liban est favorable à toute coopération avec l'Algérie pour assurer le développement de la coédition du livre sous toutes ses facettes», a déclaré Gaby Layoun. Et d'ajouter : «Nous sommes prêts à consolider ce domaine qui revêt une grande importance.» Il a ensuite estimé que «les dispositions légales qui régissent la politique algérienne du livre ne devraient pas entraver la coédition avec le Liban, même si chaque pays a ses propres dispositions et lois.»

Rappelons qu'une précédente expérience dans le domaine de la coédition avait été tentée, il y a quelques années, entre l'Agence nationale des éditions de presse (Anep) et les éditions libanaises Dar El-Farabi, cette expérience, selon les professionnels du livre, s'est soldée par un succès. Elle pourrait, par conséquent, servir d'exemple au projet de partenariat entre l'Algérie et le Liban.

Si pour Gaby Layoun la question de la coédition algéro-libanaise est largement envisageable, Khalida Toumi, elle, a insisté sur la volonté de coopération dans ce domaine, soulignant qu'il n'y a pas de restrictions particulières quant à la coédition d'ouvrages communs, mais, dit-elle, cette démarche nécessite la mise en place d'un cadre législatif adéquat et un budget approprié, qui devront être soumis au vote du Parlement.

Autrement dit, cette coopération ne peut être effective que selon la réglementation des deux pays respectifs.

En s'exprimant sur l'interdiction concernant les 400 titres, la ministre de la Culture a précisé que le salon, à l'instar des autres Salons du livre dans le monde, est régi par un règlement intérieur.

Elle a aussi rappelé que l'Algérie est un Etat de droit, qui a déclaré l'interdiction de tout livre faisant l'apologie du terrorisme, du colonialisme ou encore de quelconque ouvrage portant atteinte à l'intégrité du pays.

La ministre, qui a mis l'accent sur le respect des lois en vigueur, a, ensuite, souligné que la sélection des ouvrages étrangers était avant tout le travail d'une commission composée d'écrivains et d'universitaires. Il est donc normal que l'importation du livre soit placée sous contrôle : «Ce contrôle ne tombe pas du ciel, il est régi par un décret d'application qui n'a rien de répressif.» Cela n'a rien d'un acte de censure.

Quant à la question de l'Observatoire national du livre, la ministre a confié que son département ministériel est en négociation avec la fonction publique pour déterminer son statut en ce qui concerne les salaires.

Elle a, en outre, évoqué la mise en place d'un fonds public d'aide à la création. Pour elle, ce fonds ne pourrait aboutir à des résultats concrets sans la pleine coopération en premier lieu des autres ministères, en second lieu des autorités locales, censées faire fonctionner pleinement la chaîne du livre, dont le maillon faible serait la librairie.

Sur ce point, elle a formulé le vœu, donc la volonté, de voir se constituer un réseau de librairies assez dense, à savoir une librairie par commune. Cela constituera une opportunité de recruter et de former des universitaires dans le métier de libraire.